*Manifestation d’intérêt spontanée*

*En application des dispositions de l’article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques la manifestation d’intérêt spontanée d’une entreprise en vue de l’occupation d’une parcelle du domaine public régional.*

L’entreprise **EARL HUITRES PHILIPPE** exploite une activité de vente de produits de la mer sur les box 2 et 3 au port de la Houle de Cancale.

L’entreprise **EARL HUITRES PHILIPPE** a manifesté son intérêt à poursuivre son activité sur le site après l’échéance de son titre le 31 décembre 2022.

La Région envisage de délivrer à l’entreprise **EARL HUITRES PHILIPPE** une autorisation d’occupation temporaire du domaine public pour la poursuite de son activité, dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Box n°2 d’une superficie de 8m² + 10m² de terre-plein.
* Box n°3 d’une superficie de 8 m² + 10m² de terre-plein.

Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2023 (avec possibilité d’un renouvellement d’un an sauf motif d’intérêt général ou d’inexécution des clauses du contrat).

**Montant annuel de la redevance :**



* Box n° 2 et son terre-plein redevance évaluée à 2 600 €/an (valeur année 2022 révisable chaque année en fonction de l’index INSEE IRL)
* Box n°3 et son terre-plein redevance évaluée à 2600 €/an (valeur année 2022 révisable chaque année en fonction de l’index INSEE IRL)

En application de l’article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Région Bretagne prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de l’entreprise **EARL HUITRES PHILIPPE**, et s’assure, par la présente publicité, et avant signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d’un mois suivant la publication de la présente.

Les éventuels projets concurrents sont étudiés selon les critères suivants:

- **Activité économique portuaire et maritime (35 %)**

- **Performance économique de la proposition et solidité économique du projet (30 %)**

- **Respect du développement durable (35%)**

Renseignements :

Région Bretagne – Antenne portuaire - 15 Chaussée des Corsaires 35400 Saint-Malo

antenne.portdesaint-malo@bretagne.bzh